



Peuples autochtones, droit et environnement – École d'été

COSTA RICA

05 -25

MAI 2019



UNIVERSIDAD DE
COSTA RICA

Université 
de Montréal

Chronogramme

Les dates et les activités ici proposés sont données à titre préliminaire et pourront varier en fonction des

Cocktail de bienvenue	05/05
Bienvenue à Faculté et début des cours	06/05
ACTIVITÉS AU CAMPUS RODRIGO FACIO	06-17/05
Cours d'espagnol	06-10/05
Conférences et visites	06-17/05
ACTIVITÉS AU CAMPUS DE LIBERIA, GUANACASTE	20-24/05
Départ pour Liberia	19/05
Activités et présentation des travaux	20-24/05
Retour à San José	25/05

Peuples autochtones, droit et environnement

Article premier de la déclaration des Nations Unies sur les droits de peuples autochtones

Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif ou individuel, de jouir pleinement de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme⁴ et le droit international relatif aux droits de l'homme.

Introduction

Lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies adopta cette déclaration en 2007, la reconnaissance en droit international de ces peuples souvent "invisibilisés" marqua un pas important et symbolique dans la construction d'une nouvelle conception de la société internationale et, en général, d'une humanité plus consciente de sa diversité. La reconnaissance internationale des droits de ces peuples impliqua non seulement un progrès pour ces peuples, mais signifia aussi le début d'un processus, toujours inachevé, d'ouverture vers un pluralisme juridique, où notre conception du droit se voit enrichie grâce à une nouvelle vision du monde et de notre relation avec l'environnement. Ainsi, le droit des peuples autochtones, comme sujet de cette école d'été couvre deux volets principaux :

- La longue route inachevée dans la reconnaissance des droits de ces peuples et l'importance et dans l'institutionnalisation des questions autochtones tant au niveau national qu'à l'échelle internationale.
- La contribution de la cosmovision et de la lutte des peuples autochtones dans notre conception du droit et, surtout, dans notre relation avec l'environnement.

Thématiques principales

Peuples autochtones, droit et environnement

- La reconnaissance des droits des peuples autochtones dans le cadre des droits de l'homme.
- L'accès à la Justice des peuples autochtones.
- Le devoir de consultation des peuples autochtones
- La reconnaissance du pluralisme juridique
- Peuples autochtones et nouvelles conceptions dans le droit de l'environnement



Contacts et Information

Ariana Macaya
Faculté de Droit
Université du Costa Rica
ariana.macayalizano@ucr.ac.cr

Yenny Vega
Faculté de Droit
Université de Montréal
yenny.vega.cardenas@umontreal.ca